



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2018

### 1. Affectation du résultat 2017.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la manière suivante :

- en report à nouveau, ligne 002, le surplus, soit 124.272,81 €.

### 2. Vote des taxes directes locales.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le vote des taxes locales et de les maintenir au taux de 2017, soit :

- |                             |         |
|-----------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation :       | 18,61 % |
| - Taxe foncière bâtie :     | 11,38 % |
| - Taxe foncière non bâtie : | 48,44 % |

### 3. Vote des subventions allouées au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes au titre de l'exercice 2018 et de les inscrire au Budget Primitif 2018, section de fonctionnement.

- |   |              |
|---|--------------|
| - Association Jeunesse et Loisirs PLG : Participation Saint-Nicolas des enfants   | 500 €        |
| - Tennis club de Pournoy-la-Grasse :  | 400 €        |
| - La prévention routière  | 50 €         |
| - Les restos du cœur  | 150 €        |
| - Enfants habitant la commune et exerçant une activité sportive ou culturelle (football, tennis, équitation, musique, judo, théâtre, etc. jusqu'à leur 14 <sup>ème</sup> année) | 20 €/enfant  |
| - Collégiens domiciliés à Pournoy-la-Grasse et scolarisés au collège de Verny (participation aux frais de transport reversée sur demande à la famille)                          | 100 €/enfant |

### 4. Budget primitif 2018.

Après présentation, par Monsieur le Maire, du budget primitif exercice 2018, les membres du Conseil Municipal l'acceptent et le votent à l'unanimité.

Le budget pour la section de fonctionnement se présente comme suit :

- |              |              |
|--------------|--------------|
| - Dépenses : | 381.172,38 € |
| - Recettes : | 525.172,38 € |

Le budget pour la section investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

- |                              |              |
|------------------------------|--------------|
| - Section d'investissement : | 611.743,57 € |
|------------------------------|--------------|

### 5. Faisabilité du groupe scolaire.

Après étude de la simulation financière et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la construction du groupe scolaire à Pournoy-la-Grasse et accepte la partie financière qui lui sera imputée.

### 6. Modification des statuts de la CCSM – Changement de siège.

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Sud Messin fixant le siège de la Communauté de Communes du Sud Messin au sein bâtiment tertiaire 2, rue Pilâtre de Rozier 57420 GOIN.

### 7. Modification des statuts de la CCSM – Compétence facultative portant sur les aires de covoiturage.

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Sud Messin portant sur l'adjonction de la compétence facultative suivante « *Création, aménagement, entretien des aires dédiées exclusivement à la pratique du covoiturage* ».

### 8. Refuge de Bouba – Convention pour l'exploitation de la fourrière municipale.

Après examen et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent les termes de cette convention, et autorisent le Maire à signer cette convention. D'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, celle-ci, ainsi que tous les documents y afférents sont renouvelables par tacite reconduction, sans que la période ne puisse excéder 3 ans. Cette décision vaut autorisation de paiement au budget primitif 2018.

La séance est levée à 22 h 55.